

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 06 juillet 2015 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Michel Roberge, François Théberge et Michel Gagnon.

Étaient absents les conseillers Jules Bernier, Martin Hudon et Berthold Allard

Régis Martin, secrétaire-trésorier était aussi présent.

15.07.103 *ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

15.07.104 *PROCÈS-VERBAL*

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 01 juin 2015;

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 01 juin 2015.

15.07.105 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 01 juin 2015 soit adopté sans amendement.

15.07.106 *COMPTES*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 6, juin 2015, au montant total de 167,792.29 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 30,725.26 \$, une liste des salaires payés au montant de 21,330. \$, une liste des comptes à payer au montant de 115,737.03 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

** *ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2015*

Un état des résultats au 30 juin 2015 a été remis et commenté à chaque membre du conseil présent.

** *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants font l'objet d'une résolution :

15.07.107 *APPUI À LA FQM – Appel à la mobilisation pour le prochain pacte fiscal*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc :

- Appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Parc fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;
- Demande à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :
 - . des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
 - . une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
 - . des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
 - . des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

15.07.108 À L'EAU PÉRIBONKA – Souper fesse de bœuf

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

De faire l'achat de 10 cartes à 22 \$ chaque pour le souper fesse de bœuf qui se tiendra le vendredi 24 juillet 2015 lors de la fête À l'Eau Péribonka.

15.07.109 OMNIUM DE GOLF JOAN PELCHAT – Maison Colombe Veilleux

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

De faire un don de 100 \$ à la Maison Colombe Veilleux faute de pouvoir participer à l'Omnium de golf Joan Pelchat.

15.07.110 DON À LA FONDATION DU CEGEP DE ST-FELICIEN

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
Et résolu unanimement :

De faire un don de 50\$ à la Fondation du Cegep de St-Félicien dans le cadre de l'activité « Bicyclons avec la fondation ».

** FIN DE LA CORRSPONDANCE

15.07.111 REDDITION DE COMPTES – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 152 595 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Il est proposé par monsieur François Théberge, appuyé et résolu unanimement :

Que la municipalité du Village de Ste-Jeanne-d'Arc informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

15.07.112 *INVENTAIRE À RECONNAÎTRE COMME UNICITÉ SUR
LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
(Article 5.2 du règlement no. 13-356 de la MRC)*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge, appuyé par monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement :

Que les bâtiments, infrastructures et équipements suivants soient reconnus comme unicité par la MRC de Maria-Chapdelaine selon l'article 5.2 du règlement 13-356 au Fonds de développement des ressources :

- Le Vieux moulin et ses équipements tels que : moulin à carder la laine, boutique de forge, planeur à bois, carrage extérieur, tour à bois, scie à ruban, etc.;
- Le pont couvert public;
- Le parc intergénérationnel pour sa disposition et sa fonction de multiples générations;

15.07.113 *EMPLOIS ADULTES POUR ANIMATION AU VIEUX
MOULIN – Modification au taux horaire*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement :

Que le taux horaire établi à 13 \$ de l'heure par la résolution numéro 15.06.97 soit modifié pour être fixé à 15 \$ de l'heure.

15.07.114 *RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE
COLLECTIVE*

CONSIDÉRANT que SSQ groupe financier prévoit une hausse des primes d'assurance collectives de 19,99 % pour le 01 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir un comparatif d'un autre assureur avant de renouveler le contrat;

CONSIDÉRANT que la prochaine réunion régulière est le 10 août 2015;

Il est proposé par monsieur François Théberge et résolu unanimement :

D'autoriser le secrétaire-trésorier à obtenir une offre de service en assurance collective auprès d'un autre assureur pour comparer et de mandater le secrétaire-trésorier à sélectionner la meilleure offre pour octroyer le contrat d'assurance collective avant le 01 août 2015.

15.07.115 *DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ – Volet –
Accélération des investissements sur le réseau routier local*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement :

De présenter une demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local ayant pour objet la reconstruction d'un pont acier-bois sur le cours d'eau Villeneuve (P-17670) situé sur la route de la Traverse.

Que le projet est estimé à 155 685 \$ pour une aide financière sollicitée de 77 843 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à la demande de subvention.

15.07.116 *DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –
Agrandissement de la résidence au 574, route 169*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'approuver la recommandation du CCU et d'autoriser une dérogation au règlement de zonage pour l'agrandissement de la résidence située au 574, route 169 ayant pour effet de permettre une marge de recul latérale de 2,45 mètres au lieu de 4 mètres.

15.07.117 *TRAVAUX MAJEURS CHEMIN CHUTE-BLANCHE ET
VÉLOROUTE*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est disposée à réaliser des travaux majeurs sur le chemin Chûte-blanche en collaboration avec la MRC de Maria-Chapdelaine au volet véloroute pour un montant de 100 000 \$ chacun conditionnel à ce que la municipalité puisse faire approuver les travaux dans sa programmation de travaux de la TECQ 2014-2018 suite au dépôt du plan d'intervention prévu pour l'automne 2015.

15.07.118 *AMÉNAGEMENT D'UN PARC PUBLIC SUR LE
TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ VOISIN DU CENTRE
MUNICIPAL*

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière sera présentée par un organisme local au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés en vue d'aménager un parc public;

CONSIDÉRANT que le terrain choisi est situé sur la rue François-Bilodeau voisin du Centre municipal et appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet sera bénéfique pour la population aînés;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte que le terrain appartenant à la municipalité situé voisin du Centre municipal au 378, rue François-Bilodeau soit utilisé pour l'aménagement d'un parc public par un ou des organismes du milieu à l'aide de subventions des différents paliers de gouvernements.

** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 21h00, monsieur Michel Roberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.